

Fin d'année

Mercredi grands et petits sont réunis pour décorer le sapin sur la place. Ils ont ensuite profité d'une séance ciné offerte par la commune et du gouter du comité des fêtes.



Un Après-midi réussi sous les couleurs de Noël.

Nos aînés se sont retrouvés autour du repas de Noël au chamois d'or. Comme chaque année les enfants les ont rejoints pour partager le dessert.

GRAHEME ALLWRIGHT

Graeme Allwright à la Grange du Percy !!!

Patricia a rencontré Graeme à Saint Pierre de Chartreuse. Son spectacle était superbe, lui, ses musiciens et le public aussi.



Elle lui a demandé de venir au Percy. "Pourquoi pas?" Ce n'était pas aisé mais Guillaume, Delphine Pelloux (Animatrice culturelle au SAT) et le comité de fêtes ont rendu la chose possible.

2 Concerts de Graeme Allwright à la Grange du Percy

Le mercredi 16 mai 2012 à 20h30
le jeudi 17 mai (fête de l'Ascension) à 18h30.

Pour tout public

Des anniversaires pas comme les autres

Les 80 ans de Patricia

Vous m'avez fait vraiment la fête ! Merci beaucoup à tous, d'être venus, d'avoir apporté des plats superbes, et des fleurs et des cadeaux. Vous m'avez laissé des petits mots des poèmes et même des chèques (je me suis fait un cadeau Percillou). Vous êtes super! Merci, Merci encore. Un mot spécial pour ceux qui ont logé mes enfants et mes amis et des excuses à ceux qui n'ont pas reçu l'info à temps. Moi, je vous embrasse tous! Patricia.

Pour fêter l'anniversaire de Jean Paul Balme et M. Brun (notre Doyen), sa famille a souhaité leur offrir une vue imprenable sur le Trièves.

Un dimanche matin vous avez peut-être aperçu un hélicoptère survoler le Percy.... C'est ainsi que Jean-Paul et Fernand ont pu admirer Le Percy, Chichilienne en passant par Clelles et le lac de Monteynard....

C'est arrivé au Percy

Panda Embusquée ! La petite Panda rouge qui habite à Bonnardel a reçu un arbre sur la tête ! Secourue par ses voisins de La Guerre et de Sandon elle est de nouveau sur la route.



Un grand merci à Raymond et à Thierry qui l'ont tirée d'affaire. Patricia Floriet

Morale de l'histoire surveillez vos arbres.....



Recettes

Verrines de Saumon

Ingrédients

4 pavés de saumon frais
400 g de fromage blanc
2 citrons verts
1 c. à café d'huile d'olive
1 pincée d'ail mixé finement
Ciboulette
Sel, poivre
4 verrines de taille moyenne

Préparez le tartare :

Coupez le saumon en petits cubes. Salez et poivrez. Réservez au réfrigérateur. Pressez le jus des citrons. Ajoutez-y une dizaine de brins de ciboulette ciselés, dans un bol à part.

Préparez la crème de ciboulette :

Versez dans un bol environ 400 g de fromage blanc. Ajoutez 1 dizaine de brins de ciboulette ciselés, 1 cuillère à café d'huile, la pincée d'ail, sel et poivre. Réservez les 2 préparations pendant environ 30 minutes au réfrigérateur.

Au moment de servir, mélangez le jus de citron et la ciboulette au tartare.

Le but est de garder le saumon totalement cru. Si vous ajoutez le citron avant, le saumon va commencer à cuire.

Dressez les verrines en y disposant une couche de crème de ciboulette et une couche de tartare de saumon par dessus.

Régalez vous c'est prêts et bonnes fêtes à tous !!!



L'altiport du Percy



L'anniversaire de Patricia

Le Petit Percillou

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE du mois de **Décembre 2011**

N°28 www.mairielepercy.com

Le mot du maire

Chut on fusionne...

J'ai déjà pu aborder le sujet du regroupement de nos trois communautés de communes et du Syndicat d'Aménagement du Trièves à plusieurs reprises. Cette fois, c'est certain, au premier janvier 2012, la nouvelle communauté de communes du Trièves prendra son envol.

Il est curieux qu'un tel chambardement n'ait pas fait l'objet de plus de concertations, voir d'explications auprès des citoyens (je n'ose pas parler de participation). Comme si ce beau projet n'était qu'une affaire d'élus, de jeux de pouvoir et de combat des chefs.

Et pourtant, il ne s'agit pas de fonder le club des élus du Trièves mais bien de créer une structure au service de notre territoire, proche des habitants et capable d'initier une véritable politique territoriale à l'échelle du Trièves.

La communauté de commune lève l'impôt, gère nos écoles, collecte nos déchets, aura en charge la compétence en matière de tourisme, de culture, d'économie, de logement...

Chaque citoyen est directement concerné que ce soit à travers la redevance des ordures ménagères, l'harmonisation des tarifs de cantine ou des activités des centres aérés par exemple. Idem pour les associations qui devront changer d'interlocuteurs et les entreprises qui verront leur fiscalité modifiée.

Ces changements sont normaux et inévitables si l'on veut travailler ensemble pour notre territoire mais ils ne peuvent se faire sereinement que si ils sont expliqués et compris par tous.

J'espère sincèrement que cette nouvelle intercommunalité saura trouver un autre fonctionnement, plus proches des habitants, à l'écoute des communes et des associations.

Elle devra dépasser la simple gestion comptable des services et se donner les moyens d'un véritable projet qui affirme et enrichisse l'identité de notre Pays Trièves.

Le sujet est important et je ne pouvais m'empêcher d'y consacrer quelques lignes. Nous aurons le temps d'en reparler lors de la prochaine réunion publique en Janvier.

Je vous laisse maintenant découvrir tranquillement l'ensemble des sujets et informations développés dans ce 28eme numéro du Petit Percillou.

Je vous souhaite à tous, au nom de l'ensemble du conseil municipal, de très joyeuses fêtes de Noël et une très bonne année.

Bonne lecture,

Guillaume Gontard

AFFOUAGE

Les parcelles vendues cette année ont été exploitées tardivement par les scieurs. Il n'a donc pas été possible de réaliser les lots d'affouage avant l'hiver.

La constitution des lots et la répartition entre les inscrits auront lieu au printemps. Les frais de bucheronnage sont nettement réduits si ils sont réalisés lors de l'exploitation des parcelles vendues par la commune.

Nous sommes donc dépendants du planning de coupe des exploitants

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Afin de pouvoir voter pour les prochaines élections présidentielles, vous devez être inscrit sur les listes électorales.

Vous pouvez le faire en mairie avant le 31 décembre 2011.

LE REPAS DES ANCIENS

Samedi 17 décembre a eu lieu le repas des anciens de la commune. Même le père Noël était présent, à la grande joie des enfants. Merci au « Chamois d'or » pour l'excellent repas.



UTILISATION DE LA DECHARGE DU PERCY

La décharge située sur la route de Sandon permet aux habitants du Percy de déposer uniquement des déchets verts (gazon, branchages...) et des gravats inertes (Tuiles, terre, pierres...). Elle sert également, une fois par an de stockage ponctuel des encombrants collectés par la communauté de communes.



L'inscription en mairie est obligatoire (retrait des clés du portail) avant tout dépôt.

Nous sommes régulièrement confrontés à du dépôt sauvage (déchets ménagés, appareils électriques) et à la détérioration de la clôture. Nous comptons sur le civisme de chacun pour respecter et faire respecter ces règles.

Il est rappelé que la communauté de communes a mis à disposition des habitants une benne de collecte des encombrants sur la plateforme de Clelles.

Vous pouvez tous les samedi matin déposer vos encombrants et objets électriques avec la carte qui vous a été envoyée.

Le Plan Local de l'Urbanisme

Le 14 septembre dernier le conseil municipal a voté la délibération prescrivant la révision du POS en vue de sa transformation en PLU. La délibération est consultable sur le panneau d'affichage de la mairie et sur le site internet de la commune.

La consultation des bureaux d'études a été lancée. La remise des offres et le choix de l'équipe retenue sont fixés au 22 décembre. Nous sommes assistés pour ces démarches par le CAUE de l'Isère et la DDT.

Dans le cahier des charges (également consultable sur le site internet ou en mairie), il a été demandé une étude spécifique et ciblée sur 4 secteurs de la commune : Le hameau de Chabulière, la partie basse du hameau des Blancs, Le centre bourg et le site de l'ancienne colonie de Fontaine.

La première réunion publique d'information aura lieu en début d'année.

MAISON CHAVOUTIER

(ancien café restaurant « chez lulu »)

Suite au décès de Monsieur Lucien Chavoutier, une agence notariale a été chargée de la succession. L'unique héritier ne souhaitant pas conserver les biens immobiliers.

Le conseil municipal a rapidement réfléchi à l'opportunité pour la commune d'acquiescer cette propriété idéalement située au cœur du village, à proximité du café de la Page, de la Bibliothèque et de la salle des fêtes. Il est rare pour une commune d'avoir la possibilité de maîtriser le foncier de son centre bourg. Cette acquisition permettrait de réfléchir à une meilleure liaison entre la place de l'église et la placette du café et de développer un projet plus global en lien avec la salle des fêtes, la bibliothèque, le café et les logements.

Plusieurs dossiers d'aide à l'acquisition ont été déposés et le conseil municipal a proposé une offre d'achat sous condition d'obtention des subventions demandées.

Cette offre a été acceptée et la vente devrait être effective, dès que nous aurons les accords de subventions, courant Février.

Nous aurons le temps ensuite de travailler et d'échanger sur le projet ou les projets de reconversion de ce lieu.

VENTE DE VEHICULE

Dans le cadre du rachat de la maison Chavoutier la commune a acquis la voiture qui appartenait à Lucien Chavoutier.

Le conseil municipal a décidé de la vendre, ainsi nous proposons aux habitants du Percy exclusivement la possibilité de racheter cette voiture.

Peugeot 206, 3 portes, essence, année : 2004, Env. 13000Km

La voiture est vendue en l'état, au prix de l'Argus (batterie à changer et distribution à prévoir) : **4000,00 €**

Vous pouvez vous inscrire en mairie **avant le 20 janvier**.

Nous ferons un tirage au sort en présence des acheteurs potentiels pour choisir l'acquéreur de la voiture.

DENEIGEMENT

Les premiers flocons sont arrivés et le chasse-neige a repris son activité. Voici quelques informations sur l'organisation du service de déneigement.

La commune a à sa charge le déneigement de l'ensemble des voies communales, les routes départementales sont elles, gérées par les services du Conseil Général de l'Isère.

Le Conseil Général a réalisé un classement des routes par ordre de priorité. La RD 1075 par exemple est en niveau 1 alors que la route de Sandon (D13) est en niveau 4. Il est préférable par jour de neige ou verglas de passer par Clelles

pour aller à Mens.

La route départementale qui va jusqu'à Chabulière est classée en niveau 3. La fréquence de déneigement est réduite. Pour améliorer cette situation, la commune a passé une convention avec le Conseil Général. La commune assure le déneigement jusqu'à Chabulière (Le tracteur étant obligé de monter pour le déneigement des voies communales) en échange d'une compensation financière. Le salage étant toujours à la charge du Conseil Général.

Cet accord permet d'alléger considérablement le coût du déneigement pour la commune, que ce soit en fonctionnement ou pour l'acquisition de matériel.



REGROUPEMENT DES 3 COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ET DU SAT

En janvier 2012, les trois communautés de communes et le syndicat d'aménagement du trièves ne feront qu'un.

L'ensemble des 28 communes ont délibéré sur le choix du périmètre (les communes des 3 cantons moins Miribel-Lanchâtre qui rejoindra la Metro).

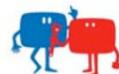
Le futur conseil de communauté de communes sera composé de 41 délégués. Pour notre canton, chaque commune aura un délégué avec un délégué supplémentaire pour Clelles. Le conseil municipal du Percy a élu Guillaume Gontard comme délégué et Stéphanie Sarrazin comme déléguée suppléante.

Le siège social (pôle administratif) de la communauté de communes Trièves sera situé à Monestier de Clermont. Deux autres pôles ont été définis, Mens qui accueillera entre autres les services liés à la culture et au patrimoine et Clelles (dans les locaux du SAT) qui héritera de l'aménagement du territoire, du tourisme et peut être des écoles.

Le fonctionnement des équipements intercommunaux (bibliothèques, Espace Giono, Le Grangeou...) sera inchangé.

Le premier conseil de communauté aura lieu le 18 janvier prochain. Il s'agira d'élire le(a) président(e) et les vices présidents(es) qui constitueront l'exécutif de la nouvelle structure.

TNT



Depuis quelques semaines nous sommes passés à la télévision tout numérique. Si vous avez des problèmes de réception merci de le signaler en mairie.

Le RSA : Revenu de Solidarité Active - Ké sa Ko ?

C'est une aide financière :

Elle est versée à des personnes qui travaillent déjà et dont les revenus sont limités. Son montant dépend à la fois de la situation familiale et des revenus du travail.

Il peut être soumis à l'obligation d'entreprendre des actions favorisant une meilleure insertion professionnelle et sociale.

Le RSA est versé par les CAF (Caisse d'allocations familiales) ou MSA (Caisse de mutualité sociale agricole.)

Il concerne plus de 3 millions de ménages.

Il remplace le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation de parent isolé (API) et certaines aides forfaitaires temporaires comme la prime de retour à l'emploi.

Le RSA sert à :

- A compléter les revenus du travail pour ceux qui en ont besoin.
- A encourager l'activité professionnelle.
- A lutter contre l'exclusion.
- À simplifier les minimas sociaux.

Contact : Service sociale de Mens au 04 76 34 77 71

Pour les agriculteurs :

Le RSA peut aussi être versé si les revenus de l'exploitation sont insuffisants.

Demande auprès du :

Service social de la MSA

Contact Mme Jury au 04.76.81.13.05

Permanences téléphoniques le lundi de 14h à 17h,

Il existe également d'autres associations qui sont là pour vous aider et vous soutenir :

L'association « écoute agri » 04.76.93.91.43

ARDEAR qui propose un accompagnement individuel,

Le sillon Dauphinois qui est un réseau dynamique pour aider les agriculteurs 04.74.20.81.49.

N'hésitez pas à prendre contact avec tous ses partenaires et ne vous enfermez pas dans la solitude. Ils sont là pour vous aider aussi bien dans vos démarches administratives que vos démarches médicales.

Des documents sont à votre disposition en Mairie.

NOUVEAU AU PERCY :

- Fabrication de **jus de fruits** du Trièves « l'atelier de Vero » à la colo.

Tel : 04 76 34 14 09

- **Miel** de M. Lopoukhine et L. Kerautret Le Percy, la colo. - 06 16 26 39 98



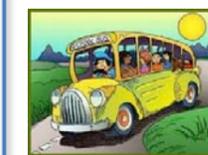
EAU-ASSAINISSEMENT

Depuis plusieurs mois la commune travaille avec l'aide technique du SIGREDA pour établir un état des lieux de notre réseau d'eau potable. Celui-ci s'avère être en bon état.

Le réseau principal a un bon rendement avec une pression globalement satisfaisante sur la commune : 3 bars à Chabulière, 3,5 bars sur les Blancs, pour le village 3,2 bars avec réduction de pression.

Pour l'assainissement, la commune travaille à l'élaboration d'une carte (schéma d'assainissement) qui va définir les zones d'assainissement individuel et les zones d'assainissement collectif. Les différentes solutions sont chiffrées et le conseil municipal devra se déterminer sur un schéma qui sera soumis à enquête publique.

TRANSPORT SCOLAIRE



Pour que les enfants de moins de 5 ans puissent prendre le car, un accompagnateur est obligatoire.

Pierre Piteux, employé communal, est chargé par la commune depuis 3 ans d'accompagner les enfants lors du transport du Percy à Clelles via Longefonds.

Sa mission a été définie précisément avec le Conseil Général et le personnel scolaire :

- Il accueille les enfants dans le car, les aide à s'installer et à mettre leur ceinture de sécurité (dans le cas où elles existent).
- Il fait respecter le calme pendant le voyage.
- Il accompagne les enfants de moins de 5 ans (maternelle) devant la classe et les confie au personnel scolaire. Les enfants de cours primaire rejoignent la cour d'école.
- Le soir, il récupère les maternelles dans leurs salles de classe.
- A l'arrêt du car, il aide les enfants à sortir du véhicule. Les enfants sont sous la responsabilité des parents dès la sortie du bus.

Lors du dernier conseil d'école le personnel scolaire a tenu à souligner le sérieux et l'importance du travail des accompagnateurs.

Vœux du Maire et du Conseil Municipal : Samedi 14 janvier 2012 à 15h30 (salle communale).



Félicitation aux mariés : Nawel et Sylvain, Fanny et Jonathan, Pauline et Manu.

Bienvenue à la famille Margueret à Sandon

Une pensée pour Janine Carton, Lucien Chavoutier et Madame Fouare qui nous ont quittés